



Compte Rendu sommaire

BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011

Le Président Jean-Paul Vadot déclare la séance du bureau communautaire ouverte à 18 h 30.

Présents : Janine Anceau, Jean-Marie Boisselier, Hombeline Hélie-Barbié, Claude Lapostolle (A partir de 19h10), Serge Perron, Jean-Paul Vadot, Cédric Vautier.

Représentés : Raoul Langlois (procuration à Serge Perron), Jean-Pierre Morin (procuration à Jean-Paul Vadot).

Absents : Michel Bourdon, Claude Lapostolle (Jusqu' à 19h10), Joël Vadot.

Secrétaire de séance : Cédric Vautier.

Le travail du Bureau Communautaire se déroule selon les points prévus à l'ordre du jour suivant :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 1

ENFANCE JEUNESSE : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL ET D'UN RELAIS PETIT ENFANCE (standard passif)/ LOT N°8 CLOISONS SECHES ET LOT N° 9 PLAFONDS MODULAIRES / AVENANTS N°1

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve, dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Enfance :
 - ✓ L'avenant n°1 en plus value au lot n° 8 « Cloisons sèches », marché public de travaux passé avec la société BAUDRY HABITAT sise 3 Route de Dijon, 21490 Norges la Ville d'un montant total de 9 552,26 € H.T (11 424,50 € T.T.C), portant le nouveau montant total du marché pour ce lot à 45 676,81 € H.T (54 629,46 € T.T.C), qui se décompose comme suit :

- Plus-value sur cloisons :

De doublage 291,19 € HT

De distribution 2 118,40 € HT

- Plafonds :

Plus value pour degré coupe-feu 2 337,75 € HT

Création de plafonds coupe-feu 2 929,92 € HT

Ossature supplémentaire 1 875,00 € HT

MONTANT TOTAL DE L'AVENANT 9 552,26 € HT
NOUVEAU MONTANT TOTAL DU MARCHE :

MARCHE DE BASE	€ H.T. 36 124,55	€ T.T.C. 43 204,96
AVENANT (plus-value)	9 552,26	11 424,50
NOUVEAU MONTANT	45 676,81	54 629,46

- ✓ L'avenant n°1 en moins-value pour 874,04 € HT au lot n° 9 « Plafonds modulaires », marché public de travaux passé avec la société FC BAT sise route de Gray 21850 Saint Apollinaire, portant le nouveau marché pour ce lot de 14 272,58 € H.T (17 070,01 € T.T.C) à 13 398,54 € H.T (16 024,66 € T.T.C).

NOUVEAU

MONTANT TOTAL DU MARCHE :

MARCHE DE BASE	€ H.T. 14 272,58	€ T.T.C. 17 070,01
AVENANT (moins value)	874,04	1 045,35
NOUVEAU MONTANT	13 398,54	16 024,66

- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 13 du budget principal,

QUESTION N° 2

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE: CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES 2011-2012 : ACTIVITE HIP-HOP

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de prestation de service 2011-2012 pour une activité HIP-HOP à l'Ecole de Musique, avec M Bouguerra Mohsen, sis 29 B Quai Gauthey à Dijon.
- Autorise le Président à la signer ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTION N° 3

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION CHOR'O SAONE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux de l'Ecole de Musique et de Danse avec l'association CHOR'O SAONE pour 2011/2012,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute autre pièce relative à cette affaire.

QUESTION N° 4

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'HARMONIE AUXONNE VAL-DE-SAONE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux de l'Ecole de Musique et de Danse avec l'association HARMONIE AUXONNE VAL DE SAONE pour 2011/2012,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute autre pièce relative à cette affaire.

QUESTION N° 5

ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION RELATIVE A L'EXECUTION D'UN SERVICE REGULIER AVEC LA SOCIETE DE TRANSPORT BONNICEL POUR LA DESSERTE DU SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE DU VANNOIS : ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention, entre la Communauté de Communes et la Société de transports BONNICEL sise 490 route de Champagnole, 39570 Perrigny, relative à l'exécution d'un service régulier pour la desserte du site de restauration scolaire du Vannois pour l'année scolaire 2011/2012.
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

QUESTION N° 6

ENVIRONNEMENT : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RELAIS BOURGOGNE PORTANT SUR LE DEPOT D'UN CONTENEUR DE COLLECTE DE TEXTILE DANS LES DECHETTERIES

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et le Relais de Bourgogne relatif au dépôt d'un conteneur de collecte de textile. Cet avenant permettra l'installation d'un conteneur dans les déchetteries communautaires d'Auxonne, Pont et Athée.
- Autorise le Président à le signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

QUESTION N° 7

ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION D'UTILISATION DU FUNERARIUM INTERCOMMUNAL PAR LES SOCIETES DE POMPES FUNEBRES

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention d'utilisation du funérarium intercommunal par les sociétés de pompes funèbres,
- Autorise le Président à signer les conventions correspondantes ainsi que toute pièce relative à cette affaire, avec les sociétés de pompes funèbres Giraudet, sise 24 rue d'Avau 21130 Champdôtre, et Omnium de Gestion et de Financements (OGF), sise rue Antoine Masson 21130 Auxonne.

QUESTION N° 8

ADMINISTRATION GENERALE: CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LA RESTAURATION SCOLAIRE: ESPACE DE RENCONTRES ET LOISIRS A PONCEY LES ATHEE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'utilisation des locaux de l'Espace de Rencontres et de Loisirs de Poncey-les-Athée par la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône pour assurer ses activités d'accueil périscolaire et de restauration scolaire,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute autre pièce relative à cette affaire.

Le lundi 19 septembre 2011,

Le Président

Jean-Paul Vadot

